



Déclaration liminaire CTSD Assistance éducative 08 juin 2017

Notre CTSD se tient aujourd'hui à la suite des élections présidentielles et en amont des élections législatives qui mettront en place une nouvelle majorité pour notre pays. D'ors et déjà, et quel que soit les résultats des prochains scrutins, des projets de réforme ont été présentés de manière plus ou moins complète aux syndicats. C'est le cas de la réforme du travail et dans une moindre mesure des pistes de travail dans l'éducation. Le gouvernement a dévoilé ce mardi son programme de réformes à court et moyen terme concernant principalement le droit du travail, les moyens d'intervention des salariés, la formation professionnelle, l'apprentissage, l'assurance chômage et la retraite.

La Cgt a pris connaissance en même temps que la presse du contenu précis de ces propositions, ce qui nous laisse interrogatif sur la méthode de concertation envisagée.

Faisant référence à la mondialisation et à une mutation de l'économie, le 1er Ministre a justifié ce besoin urgent de réforme, laissant à penser que les principales causes du chômage de masse résideraient dans la rémunération du travail, et les garanties collectives des salariés.

Sans surprise, le gouvernement propose des recettes déjà utilisées depuis plusieurs décennies qui n'ont jamais produit d'effets si ce n'est détruire, les droits, les protections des salariés sans aucune répercussion positive sur le niveau de l'emploi bien au contraire. L'idée selon laquelle l'accroissement de la flexibilité, l'augmentation du pouvoir des employeurs est source d'une meilleure compétitivité et de création d'emplois, est très ancienne. Elle est aujourd'hui officiellement remise en cause : des études notamment de l'OCDE confirment qu'il n'y a pas de relation entre le taux de chômage et le taux de protection de salariés. A l'inverse, cela a eu un effet immédiat sur le niveau de rémunération du Capital. Nous sommes bien ici dans une vision idéologique où l'habit du pragmatisme politique ne résiste pas longtemps à l'analyse.

C'est la même chose pour notre ministère et notre secteur. Notre nouveau ministre se fonde dans la méthode de communication de son gouvernement en recevant les syndicats mais en réservant à la presse ses principales annonces sur le site SOS éducation ou d'autres. La **CGT** Educ'action a rencontré le nouveau

ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, vendredi 26 mai. C'était l'occasion d'entendre ses premières orientations et décisions, mais aussi de demander des éclairages sur les premières mesures annoncées par voie de presse...

A l'issue de ces premiers échanges, nous n'en savons pas plus que ce que le ministre a bien voulu dire dans les médias. Concernant le premier degré, où les premières mesures emblématiques pour la rentrée 2017 sont annoncées, nous n'avons pas eu droit aux détails sur les dédoublements ni sur l'évolution des rythmes scolaires. Ces dédoublements ne concerneront que les CP en REP+, et les villes en mesure de revenir à quatre jours pourront le faire immédiatement.

Concernant la réforme du collège, elle serait aménagée pour que les modalités de mise en œuvre des EPI soient assouplies si les équipes et les chef-es d'établissement le souhaitent. Les classes bilingues, européennes ainsi que le latin pourront être réintégrés. Nous souhaitons dans le même temps attirer votre attention sur l'ingérence pédagogique de principaux sur la constitution des EPI. En effet, nous avons des retours de nos sections de collège qui nous font part d'une volonté des chefs d'établissement de porter un jugement voire d'influer sur la liberté pédagogique des collègues dans la réalisation de ces travaux. Nous demandons donc que soit respecté la liberté pédagogique des collègues et que soit rappelée le rôle et les missions dévolus à la fonction de chef d'établissement.

Nous avons bien compris que le ministre ne souhaitait pas en dire trop avant les élections législatives afin de ne pas effrayer les électeur-trices. Cependant, nous avons bien entendu deux engagements de sa part et nous serons lui rappeler si nécessaire : il n'y aura pas de suppression de postes dans l'Éducation nationale sur le quinquennat et le transfert aux régions des personnels de l'enseignement professionnel n'est pas à l'ordre du jour. Il est hors de question pour la CGT Educ'action avec sa confédération que le lycée professionnel qui accueille les classes les plus défavorisées du pays soit la variable d'ajustement dans le budget de l'éducation. C'est pourquoi plus que jamais nous lions les attaques menées contre le monde du travail et notamment les conventions collectives avec les menaces qui planent de manières récurrentes sur la voie professionnelle.

Plus que jamais, la CGT Educ'action reste attentive aux futures annonces ministérielles et saura se mobiliser avec les personnels et les usager-ères afin de faire valoir nos droits et nos revendications.

Pour ce qui concerne plus précisément notre instance départementale, plusieurs points doivent être étudiés. Il y a tout d'abord la question de l'affectation des professeurs des écoles au sein des internats des EREA. Nous dénonçons l'idée que le travail qui est effectué par ces collègues formé-e-s ne soit qu'uniquement de la surveillance. Il ne s'agit pas de remettre en cause le rôle des assistant-e-s

d'éducation au contraire. Ces derniers effectuent des missions de plus en plus difficiles pour un salaire dérisoire. En revanche, ils ne sont pas formés ni rémunérés pour effectuer des missions à la fois éducatives et instructives en lien avec les enseignant-e-s. Cela favorise une continuité entre la journée de formation et le soir en favorisant pour les élèves les plus fragiles socialement un climat serein, le plus calme possible. Le travail se fait également en liaison avec l'infirmière dont le rôle est primordial. Nous demandons le maintien des postes de PE au sein des internats des EREA du département.

La question se pose aussi des effectifs en termes de CUI pour les personnels AESH. Même si ces contrats ne sont pas suffisants, l'annonce du gel de ce type de contrat risque de limiter le recrutement des personnels, la dotation en AESH ne couvrant pas l'ensemble des besoins concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Nous n'avons pas dans les documents les effectifs prévisionnels ce qui est problématique au regard de la préparation de la rentrée. Quelles solutions sont donc envisagées pour l'année prochaine ?

Les représentant-e-s de la CGT Educ'action 95

